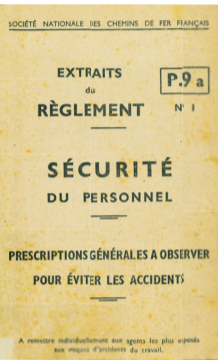


# ① Sécurité au travail

Le Fonds cheminot du Comité central du groupe public ferroviaire conserve 71 affiches de sécurité des années 1940 à 1990. Cette exposition composée de 6 panneaux propose un parcours pour en découvrir les plus représentatives.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, il faut reconstruire le réseau ferré et relancer l’activité économique. La SNCF, comme d’autres entreprises très impliquées dans l’effort de reconstruction du pays, cherche à réduire le nombre d’accidents du travail ; elle élabore sa propre communication. Celle-ci s’inscrit dans une politique nationale portée par l’Institut national de sécurité (INS) créé en 1947\*.



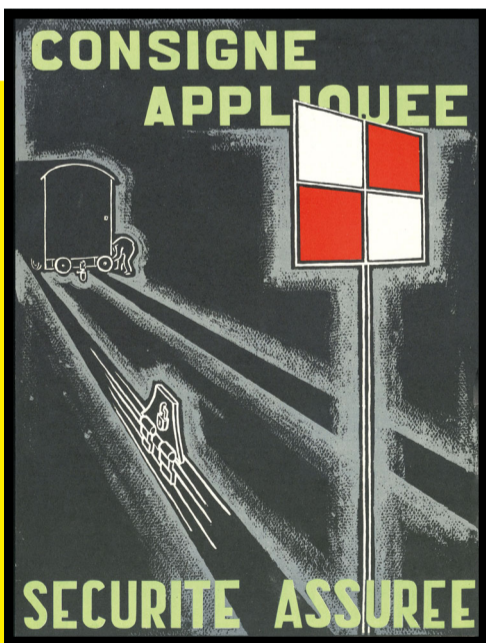
Le règlement de sécurité de 1947, le P.9a, contient les consignes à respecter dans l’enceinte ferroviaire.



Remis aux agents les plus exposés aux risques d’accidents du travail, il rappelle que 80% des accidents pourraient être évités si leurs victimes (ou parfois des tiers) n’avaient manqué de prudence ou d’attention.

Malgré l’évolution des techniques, **l’homme** reste au cœur de l’exploitation ferroviaire.

L’affiche de sécurité est le moyen le plus direct pour transmettre un message de **prévention**.



Formule courte et graphisme abouti. **Jean Clavery (1967)**



Exécutée d’après une idée de M. Vauchelles, cheminot à Rouen, cette affiche rappelle avec humour l’importance du règlement. **Maurice Durupt (1964)**



Le dessin, renforcé par un message lapidaire et culpabilisateur, joue sur l’attachement du travailleur à sa famille. Un registre inhabituel. **Jean Clavery (1967)**

\* INS devient l’Institut national de recherche et de sécurité (INRS) en 1968



## ② Les dangers de la voie

Tout agent qui travaille, stationne ou circule près des trains est tenu de veiller à sa propre sécurité. Il doit sans cesse être sur ses gardes.

Il doit se tenir à 1,50 m du rail sauf en cas d’intervention sur la voie elle-même. Dans l’obligation de traverser, il empruntera les passages existants et, en leur absence, enjambera les appareils de voie pour les franchir sans danger.



Cet agent circule parallèlement aux voies, la distance obligatoire d'1,50 m entre lui et les rails est bien respectée.  
**R. Clamagrand (1964)**



Ce cheminot n'a pas fait attention aux aiguilles en mouvement ; il perd son équilibre. Près du poste d'aiguillage, deux de ses collègues assistent, impuissants, à l'accident.  
**R. «Olivier 41» (1962)**



Ce carton préparatoire peint à la gouache montre un homme surpris par une plaque tournante en mouvement, il se tient le genou en essayant de retirer son pied droit coincé entre deux rails.  
**Maurice Durupt (1951)**

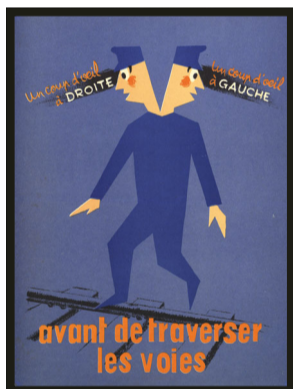


Un gros plan particulièrement bien réalisé sur cette affiche.  
**Dubruille (1971)**

### Attention au trafic !



**Regarder**  
Un avertissement bien connu qui s'adresse, le plus souvent, aux voyageurs.  
**Dubruille (1971)**



**Voir**  
[s.n.], 1971

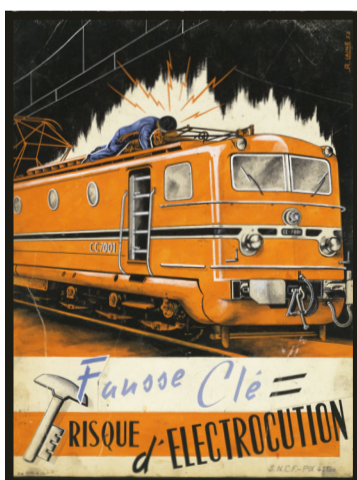


**Être vu**  
[s.n.], 1971

### Prudence près des machines électriques et le long des voies !



Dans les années 1950, avec le passage progressif de la traction vapeur à la traction électrique, les risques évoluent. Le courant électrique est difficile à percevoir.  
**Maurice Durupt (s.d.)**



Ce carton préparatoire représente un homme inerte, allongé sur le toit d'une CC 7001. Il a probablement été électrocuté par le courant transmis de la caténaire à l'outil métallique.  
**R. Lainé (1952)**





# ③ Représenter l’accident

L’affiche de sécurité attire le regard, surprend et frappe les esprits. Les avertissements sont concis et l’emploi de l’impératif est systématique. Elle met en scène, de manière parfois brutale, l’instant précis du choc.

Attention !

Danger !

Prudence !

Faites ceci, pas cela !

Vigilance !

Ne vous penchez pas ...

Évitez ....

Ne laissez pas ...

Ne passez pas ...

Ne circulez pas sur ...



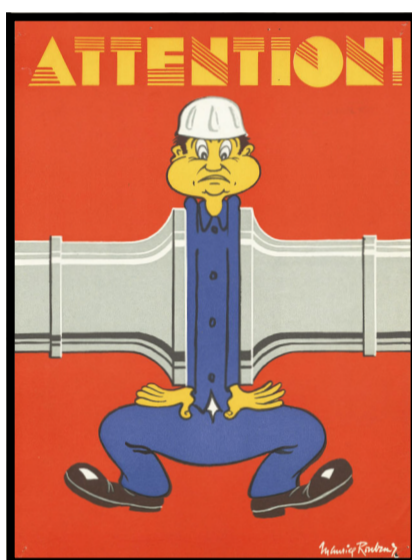
Cette affiche spectaculaire représente le visage terrorisé d’un homme dont la tête vient de frapper la voûte d’un tunnel. Dans le médaillon, une scène préfigure le drame.

**Maurice Durupt (1947)**

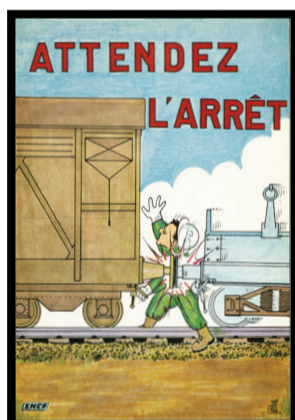


Un accident fréquent et souvent fatal.

**Auteur non identifié (1947)**



**Maurice Roubens. 1977**



**Toger (?). 1978**



Ce cheminot n’a pas respecté les 6 mètres réglementaires, les tampons se resserrent sur sa main prise en étau, un collègue court à son secours.

**Maurice Durupt (1950)**



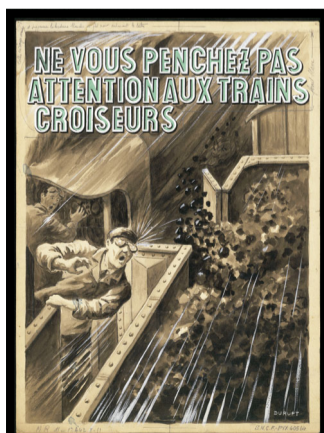
Le mécanicien se penche sur le marchepied de la cabine de conduite, son dos heurte violemment un pylône électrique. Maquette d’affiche réalisée à la gouache.

**R. Lainé (1951)**



La chute reste la cause principale d’accident du travail. Un homme en bleu de travail est à terre, des outils éparpillés l’ont fait trébucher et tomber.

**Maurice Durupt (1962)**



Une recommandation qui vaut pour ce chauffeur heurté de plein fouet par un train en contre sens.

**Maurice Durupt (1951)**





# 4 Montrer les risques

L’affiche de sécurité ne donne qu’une seule consigne à la fois : porter des lunettes de protection, utiliser des gants, mettre des chaussures de sécurité...

L’agent doit avant tout se protéger. Le chef d’équipe vérifie que les vêtements et accessoires de protection individuelle sont utilisés à bon escient.

## Adopter les bons réflexes



Sans ses lunettes, ce cheminot aurait probablement perdu la vue.  
Maurice Durupt (1966)



Cet ouvrier de la voie risque de se blesser en travaillant à main nue sur une aiguille.  
Auteur non identifié (1964)



Affiche humoristique incitant le personnel à utiliser les chaussures de sécurité.  
Maurice Durupt (s.d.)

En pratiquant les mouvements préconisés, le travailleur évitera les mauvaises postures, les pathologies qui en découleraient et les gestes maladroits qui provoqueraient l’accident.

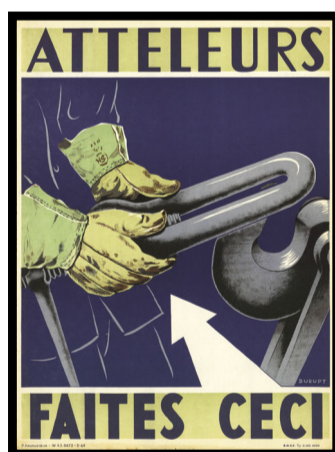
## Pratiquer les bons gestes



L’observation  
Maurice Durupt (1956)



L’assurance  
Maurice Durupt (1964)



La précision  
Maurice Durupt (1964)



La prudence  
Maurice Durupt (1957)



L’anticipation  
Sans nom (1969)



La prévention  
Roland Ansiou (1947)



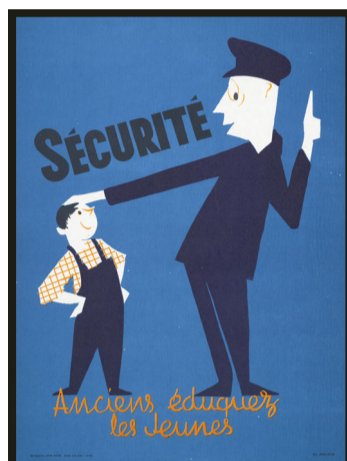
## 5 Informer, sensibiliser

Apposée sur le mur de l’atelier, du dépôt, au réfectoire, près des vestiaires, l’affiche rappelle au quotidien les gestes de prudence.

Des années 1940 à 1960, des films pédagogiques sur la sécurité sont projetés dans les wagons cinéma qui circulent dans les cinq régions SNCF. En 1942, 256 000 agents y assistent.

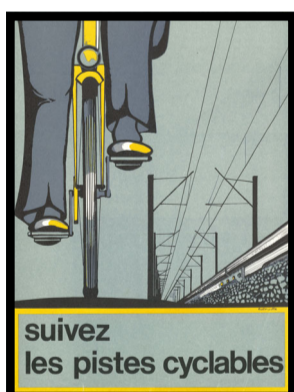


Le personnel était informé par voie d’affiche du passage du wagon sécurité. Un espace blanc permettait d’inscrire la date de la projection.  
**Maurice Duropt (1960)**



Cet agent enseigne à un jeune apprenti les règles de sécurité ferroviaire, une transmission incontournable.  
**Auteur non identifié (1982)**

Pendant la Semaine de sécurité des conférences-débats sont organisées et des dépliants, livrets et kits réalisés en lien avec la médecine du travail, sont distribués dans les différents espaces ferroviaires. Les comités d’hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) créés en 1982 impliquent davantage le personnel dans la politique de santé et de sécurité.



**Dubruille, 1976**



**Jean Clavery, 1967**



**Dubruille, 1976**





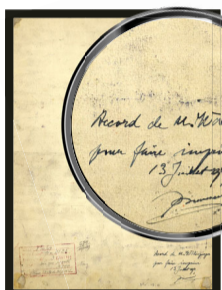
## ⑥ Derrière le dessin

De dons en acquisitions, la collection d’affiches s’est étoffée et a été numérisée. Elle compte 63 documents aux dimensions standardisées (40 x 30 cm) et 8 maquettes peintes à la gouache sur carton.

Les maquettes ou cartons préparatoires nous livrent quelques renseignements sur le travail de l’illustrateur.



Maquette réalisée à la gouache. Bien ciblée, l’affiche est encore éditée en 1972.  
**Auteur non identifié (1949)**



Au dos du carton préparatoire, on découvre l’accord pour impression en date du 13 juillet 1949 et le tampon pour le tirage (8 octobre 1949) : 3000 exemplaires sont à livrer au dépôt de Noisy-le-Sec.



Une scène digne d’un thriller...  
**R. Lainé (1951)**

Les ressorts d’une bonne affiche reposent sur un juste équilibre entre un énoncé percutant et l’esthétisme du dessin.



Une recommandation bien utile !  
**André Fonnet dit Arfoll (1974)**

André Fonnet (1927-2006), comptable à la SNCF, fréquente assidument la bibliothèque de Noisy-le-Sec (région Paris-Est). Il devient correspondant à *La Vie du rail* puis membre du comité de rédaction en 1967. Ses dessins humoristiques illustrent régulièrement l’hebdomadaire. À la demande de l’entreprise, il réalise une dizaine d’affiches de sécurité.



L’agent traverse les voies à la hâte et ne regarde pas sur les côtés, il risque sa vie. Une affiche commandée par la Direction du personnel.  
**Jean-Jacques Gondo (début des années 90)**

Jean-Jacques Gondo intègre le service du Matériel en 1972. Sans jamais avoir occupé un poste d’illustrateur à temps plein, il réalise des bandes dessinées, des fresques murales et des affiches pour la SNCF. Il s’oriente vers la peinture à l’aérographe et reçoit le Premier Prix au concours Schefer en 2002. Il donne aujourd’hui des cours à l’Union artistique des cheminots français (UAICF).



Scindée en deux parties, l’affiche montre l’exemple des piétons empruntant «les clous» ; comme eux, les cheminots doivent traverser les voies en suivant les pistes.  
**Maurice Durupt (1965)**

Maurice Durupt (1900-1979) signe 26 affiches parmi les 71 conservées au Fonds cheminot. Cet illustrateur est spécialisé dans la création d’affiches de sécurité. Il a le sens de la formule et un style qui a su évoluer avec le temps.

La collection d’affiches montre l’éventail des risques auxquels était exposé le personnel cheminot. Les cantonniers, les ouvriers de la voie, les agents chargés de l’entretien du matériel roulant et des manœuvres, les manutentionnaires, les chauffeurs et les mécaniciens étaient les plus touchés. Lisibles au premier coup d’œil, les messages de prévention ont sans doute contribué à diminuer le nombre d’accidents du travail.